

Liège, le 21 décembre 2017

**Monsieur Briec QUEVY**  
Directeur général  
SPW – DGO<sub>3</sub> – DGARNE  
Avenue Prince de Liège, 7  
5100 JAMBES

Vos réf. : DGO3/Do60200/AT/12.12.17/S17 27872

Nos réf. : ENV.17.40.AV

CR/tb

Personnes de contact : Anne-Catherine KLINKENBERG ([anne-catherine@cesw.be](mailto:anne-catherine@cesw.be) – 04 232 98 67)

Cynthia RAGOEN ([cynthia.ragoen@cesw.be](mailto:cynthia.ragoen@cesw.be) – 04 232 98 20)

**Objet : Avis du Pôle Environnement – Demande d'exemption de l'évaluation des incidences sur l'environnement du troisième plan du domaine public dans le cadre du remembrement « WALHAIN »**

---

Monsieur le Directeur général,

Le Pôle Environnement a bien reçu votre courrier du 14 décembre relatif à l'objet sous rubrique et qui sollicite son avis.

Il remet un avis favorable sur l'exemption de l'évaluation des incidences sur l'environnement du troisième plan du domaine public dans le cadre du remembrement « WALHAIN ».

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de ma plus haute considération.

  
Ir. Frédéric ROUXHET  
Secrétaire